

CAHIER DES CHARGES - ORGANISATION FORMATION « Délégué Arbitre Régional »

1 - Rôle de la ligue organisatrice

Avant la formation	Après la formation
<ul style="list-style-type: none"> • Avant de lancer les inscriptions, en lien avec le formateur, veiller au respect des dispositions organisationnelles prévues ci-dessous • Déclarer la formation à la FFCO via le formulaire dédié (disponible sur le site internet FFCO, rubrique Formation) pour mise au calendrier fédéral • A réception des inscriptions, vérifier que les prérequis d'accès à la formation soient remplis* : <ul style="list-style-type: none"> ○ Licencié Compétition FFCO ○ Avoir validé le Module Initial de maîtrise de l'activité CO ○ Titulaire du diplôme Traceur Régional en activité (CO à pied) <u>OU</u> 5 années de licence avec au moins une expérience significative dans l'organisation d'une course du groupe D <p><i>*Si les prérequis nécessaires ne sont pas remplis, la FFCO ne pourra pas valider la formation.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter le tableau de suivi des formations de la ligue et le transmettre à la FFCO (contact@ffcorientation.fr) : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Veiller à ce que le formateur indique clairement si les épreuves de certification réalisées en cours de formation sont validées ou non</i>

2 - Sessions théoriques

Ces séquences de formation, au nombre de 3 (environ 6h), peuvent être proposées en distanciel ou en présentiel (au choix de la ligue et des formateurs) :

- Si distanciel, un découpage en 3 sessions de 1h30 à 2h30 est proposé
- Si présentiel, les 6h peuvent être réalisées en 1 journée

Le formateur devra également envoyer aux stagiaires inscrits en amont de la formation un ensemble de documents pour première lecture (cf. guide du formateur).

3 - Session en présentiel / mise en pratique

1 journée de formation en présentiel obligatoire doit être organisée (7h30 environ). Elle sert à réaliser des mises en pratique concrètes ainsi que les épreuves d'évaluation de la formation.

Caractéristiques du lieu de formation :

- Disposer d'une salle de cours pouvant accueillir le nombre de stagiaires inscrits.

Formateurs :

- 1 formateur Délégué Arbitre Régional (ayant suivi la formation de formateurs) pour 7 stagiaires est exigé
- Préparation de l'épreuve de certification. Il s'agit de mettre en situation les stagiaires sur des cas concrets relatifs aux missions de délégué et/ou d'arbitre. Un exemple de questionnaire et sa correction sont joints dans le dossier « Docs Formateurs ». (cf. guide du formateur)
- Envoi du fichier des résultats des épreuves de certifications à la ligue (cf. guide du formateur)



Matériels :

- 1 vidéo projecteur (2 si + de 8 stagiaires) + rallonges électriques et nombreuses prises multiples
- Un PC portable équipé d'une licence OCAD 18

Stagiaires :

- Répondre aux prérequis obligatoires d'accès à la formation + Avoir lu attentivement les contenus transmis par le formateur en amont du début de la formation (prioritairement le règlement des compétitions FFCO)
- Matériel de prise de note
- PC portable équipé d'OCAD 11 minimum
- *Potentiellement, le formateur pourra demander d'apporter une rallonge électrique et/ou prise multiple*

Au libre choix des ligues et des formateurs, des licenciés diplômés Délégué Arbitre Régional peuvent participer aux différentes sessions théoriques dans un objectif de formation continue et de mise à jour de leurs connaissances.

PROGRAMME TYPE FORMATION « Délégué Arbitre Régional »

Contenus de formation théorique			Temps indicatifs
Session 1 – Contenus théoriques (1h30)	<i>En visio ou présentiel</i>	Présentation des stagiaires Présentation des exigences et du contenu de la formation	30 min
		Aspects réglementaires généraux Rappels des dispositions du Code du Sport et des Règles Techniques et de Sécurité (RTS)	1h00
Session 2 – Contenus théoriques (2h00)	<i>En visio ou présentiel</i>	Le règlement des compétitions FFCO Cas concrets d'arbitrage	2h00
Session 3 – Contenus théoriques (2h30)	<i>En visio ou présentiel</i>	Le contrôle cartographique	1h15
		Les différentes disciplines et différents formats de courses : Spécificités réglementaires	1h15

Contenus de formation en présentiel			Temps indicatifs
Journée 1 (7h30)	<i>Matin</i>	Missions et responsabilités du délégué et de l'arbitre Memento du corps arbitral	2h30
		Epreuve de certification « Cas concrets »	1h30
	<i>Après-midi</i>	Correction commune de l'épreuve de certification <i>Echanges/compléments</i>	1h00
		Travaux pratiques : Cas d'arbitrage « complexes » Etude de cas et discussions	2h00
		Procédure de nomination et rapports Présentation de la Certification finale Bilan du stage	30 min